

CADRE DE RÉFÉRENCE

Comité directeur sur l'innocuité des aliments et la nutrition de SC-ACIA

Au palier fédéral, Santé Canada (SC) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) partagent des responsabilités en matière d'innocuité des aliments et de nutrition. SC établit des normes et des politiques sur l'innocuité des aliments et la nutrition, alors que l'ACIA les applique. Cette relation interactive exige que SC et l'ACIA maintiennent des mécanismes interorganismes efficaces pour assurer une collaboration étroite à tous les paliers pour les activités en matière d'innocuité des aliments et de nutrition.

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

1. Les activités du comité doivent contribuer à la protection ou à l'amélioration de la santé des Canadiens.
2. Les activités du comité doivent reposer sur des principes scientifiques objectifs et une analyse fondée sur les résultats comportant un examen approfondi de toute l'information pertinente.
3. Bien que la protection de la santé publique en soit le principal objectif, les recommandations en matière de politiques alimentaires prendront en considération, au besoin, des facteurs économiques et d'autres facteurs légitimes.
4. Les activités du comité devraient mener à un processus décisionnel opportun et imputable dans les domaines de responsabilité commune de l'Agence et du Ministère.

MANDAT :

Soutenir le mandat du Comité sur l'innocuité des aliments et la nutrition de SC-ACIA et fournir conseils stratégiques, résolution de problèmes et surveillance du système des activités réglementaires fédérales en matière d'innocuité des aliments et de nutrition.

PORTÉE :

La portée des activités du Comité renferme une vaste gamme d'enjeux liés à l'innocuité des aliments et à la nutrition, comme l'innocuité des aliments le long du continuum alimentaire et l'information aux consommateurs sur les choix santé. D'autres enjeux ayant un mandat mixte de SC-ACIA comme les zoonoses non alimentaires peuvent être étudiées selon les besoins.

COMPOSITION :

Le comité est présidé par le Sous-ministre adjoint, Direction générale des produits de santé et des aliments, SC et le Vice-président, Direction générale des programmes, ACIA. La composition permanente inclut les coprésidents et les coprésidents de remplacement du Comité consultatif sur les sciences et les politiques concernant l'innocuité des aliments et la nutrition de SC-ACIA. D'autres participants peuvent être invités au besoin.

RÉUNIONS :

Le comité se réunit environ deux fois l'an. Des réunions spéciales peuvent s'avérer nécessaires et seront convoquées à la discrétion des Coprésidents.

SECRÉTARIAT :

Sera assuré par le Secrétariat mixte de SC-ACIA.

Approuvé par :

(initialement signé par)

Diane Gorman
Sous-ministre adjointe
Direction générale des produits de santé
et des aliments
Santé Canada

Date : *Le 12 décembre 2002*

(initialement signé par)

Peter Brackenridge
Vice-président
Direction générale des programmes
Agence canadienne d'inspection des
aliments

Date : *Le 18 décembre 2002*
